

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux d'aménagement d'un terrain de tennis, d'une piste de padel et d'un terrain de pickleball sur le site du Turet / Société ST GROUPE / Attribution (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM – CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une consultation pour qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 février 2025 au BOAMP et sur le site de dématérialisation Adullact ; que la date limite de remise des offres était fixée au 27 février 2025, qu'un pli a été réceptionné dans les délais ;

CONSIDÉRANT que l'analyse des offres a été réalisée par les services techniques, conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ; que les résultats ont été présentés, pour avis, à la Commission MAPA, réunie le 13 mars 2025 ; que la Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise ST GROUPE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 187 212 € HT, soit 224 654.40 € TTC ;

DÉCIDE

✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise ST GROUPE, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 187 212 € HT, soit 224 654.40 € TTC, concernant les travaux d'aménagement d'un terrain de tennis, d'une piste de padel et d'un terrain de pickleball sur le site du Turet, au titre de l'offre de base et de l'option n°01 ;

✚ **DE SIGNER** ledit marché ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 13 mars 2025.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 14 mars 2025 et publiée sur le site internet de la Ville le 14 mars 2025.

